



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 04/07/2019

Reçu en préfecture le 04/07/2019

Affiché le

ID : 033-243301264-20190702-2019_101-DE

SLOW

N°2019/101

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT 2019-2020
AVEC LE SYSDAU POUR LA RÉALISATION D'UN PLAN DE
MOBILITÉS INTER-ENTREPRISES SUR LA TECHNOPOLE
BORDEAUX MONTESQUIEU**

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 34

Nombre de Conseillers présents et représentés : 41

Quorum : 23

Date de convocation : 24 juin 2019

Date d'affichage de la convocation au siège : 24 juin 2019

**Le 2 juillet de l'année deux mille dix-neuf à
18h30**

à Léognan – Foyer municipal

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	A	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	E	M. LARRUE	GAZEAU Francis (Maire)	E	M. GACHET
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	P	
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	E	Mme CHENNA
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CANADA Béatrice	E	M. BLANQUE	MOUCLIER Jean-François	P	
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	P	
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		GERARD Laure	E	M. CHEVALIER
DURAND Félicie	P		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mme BURTIN-DAUZAN
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		DEBACHY Maryse	A	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	P				
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme M. DANNÉ, secrétaire de séance
Le procès-verbal de la réunion du 28 mai 2019 est adopté à l'unanimité.

*** P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le 
ID : 033-243301264-20190702-2019_101-DE

N°2019/101

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT 2019-2020 AVEC LE SYSDAU POUR LA RÉALISATION D'UN PLAN DE MOBILITÉS INTER-ENTREPRISES SUR LA TECHNOPOLE BORDEAUX MONTESQUIEU

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu, et notamment son article 3.1-2 portant sur l'aménagement du territoire et plus particulièrement sur la conduite du schéma de cohérence territoriale,

Vu l'adhésion de la Communauté de Communes de Montesquieu au syndicat mixte du Scot de l'aire métropolitaine bordelaise (SYSDAU)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSE

Dans le cadre du contrat de coopération métropolitaine 2017-2019 avec le Sysdau, relevant du Pacte métropolitain d'innovation entre l'Etat et Bordeaux métropole, et dans la perspective d'enrichir et d'approfondir les plans d'actions mobilités des territoires membres du Sysdau et les plans climat air énergie territoriaux de l'aire métropolitaine bordelaise, un partenariat entre la Communauté de communes de Montesquieu et le Sysdau vise à accompagner la réalisation d'un plan de mobilité inter-entreprises sur la technopole de Bordeaux Montesquieu.

Cet appui à la réalisation du PDMIE sur la technopole de Bordeaux Montesquieu s'inscrit dans le cadre d'un ensemble d'études sur les mobilités des secteurs de Montesquieu et Jalle-Eau Bourde.

La mission d'accompagnement confiée au bureau d'études ITER, coopérative de conseil en mobilités – 24 Boulevard Riquet, 31 000 TOULOUSE – s'établit en deux volets :

> Volet 1 : Mobilisation des différentes parties prenantes et communication

Cette première étape de la démarche de mobilisation, information, sensibilisation, communication, est placée sous le pilotage de la Communauté de communes de Montesquieu.

> Volet 2 : Etat des lieux de la mobilité sur la technopole Bordeaux Montesquieu et définition d'un plan d'actions pour la mobilité inter-entreprises

Cet état des lieux est basé sur trois analyses :

- analyse de l'offre et du fonctionnement,
- analyse de la demande,
- analyse des pratiques,

dont le croisement permet de faire ressortir les forces et les faiblesses et les marges de manœuvre en matière d'évolution des pratiques de mobilités.

Le plan d'actions pour la mobilité inter-entreprises se décompose en trois grandes parties :

- la définition du cadre du plan d'actions
- l'écriture des fiches-actions
- l'identification des éléments d'évaluation et de mise en oeuvre du plan.

Le volet 1 est pris en charge financièrement par la Communauté de communes de Montesquieu pour un montant de 11 670 € HT

Le volet 2 est pris en charge financièrement par le Sysdau pour un montant de 18 505 € HT.

Un Comité de pilotage, associant la communauté de communes de Montesquieu, le Sysdau, le bureau d'études ITER et les acteurs économiques engagés dans le projet, sera mis en place.

Le premier Comité de pilotage de lancement est prévu en septembre 2019.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 04/07/2019

Reçu en préfecture le 04/07/2019

Affiché le

ID : 033-243301264-20190702-2019_101-DE

SLOW

N°2019/101

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT 2019-2020
AVEC LE SYSDAU POUR LA RÉALISATION D'UN PLAN DE
MOBILITÉS INTER-ENTREPRISES SUR LA TECHNOPOLE
BORDEAUX MONTESQUIEU**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Décide de passer avec le Sysdau la convention de partenariat 2019 visant la réalisation d'un plan de mobilité inter-entreprises sur la technopole de Bordeaux Montesquieu,
- Autorise le Président à signer avec le Sysdau la convention de partenariat 2019,
- Autorise le Président à engager une lettre de commande pour la mission confiée au bureau d'études ITER, coopérative de conseil en mobilité,
- Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent.

Fait à Martillac, le 2 juillet 2019

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement

Envoyé en préfecture le 04/07/2019

Reçu en préfecture le 04/07/2019

Affiché le



ID : 033-243301264-20190702-2019_101-DE



Scot de l'aire
métropolitaine
Bordelaise

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 033-243301264-20190702-2019_101-DE



Convention de partenariat 2019-2020 avec la Communauté de communes de Montesquieu pour l'appui à la réalisation d'un Plan de mobilités inter-entreprises sur la technopole Bordeaux Montesquieu

Entre :

le Syndicat mixte de l'aire métropolitaine bordelaise, le Sysdau, représenté par le Président, Monsieur Michel Labardin,

D'une part,

Et :

la Communauté de communes de Montesquieu, représentée par son Président, Monsieur Christian Tamarelle

D'autre part,

Ensemble dénommés « les partenaires »,

Il est, préalablement à la convention objet des présentes, exposé ce qui suit :

Vu la délibération n° 05/07/19/01 du Comité syndical du Sysdau en date du 5 juillet 2019, autorisant la signature de ces présentes,

Vu la délibération n° 2019/101 du Conseil communautaire de Montesquieu en date du 2 juillet 2019, autorisant la signature des présentes,

Préambule :

Le Sysdau, syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale de l'aire métropolitaine bordelaise, participe activement par ses missions, au développement de l'aire métropolitaine bordelaise (96 communes, 970 000 habitants – 167 000 hectares).

Le territoire, couvert par l'action du Sysdau, comporte les 28 communes composant Bordeaux métropole, ainsi que les communautés de communes suivantes : Médoc Estuaire, secteur de Saint-Loubès, Coteaux bordelais, Créonnais, Portes de l'Entre-Deux-Mers, Montesquieu et Jalle-Eau Bourde.

Le Sysdau porte et met en œuvre les orientations du SCoT, Schéma de cohérence territoriale de l'aire métropolitaine bordelaise, approuvé le 13 février 2014.

Il agit au cœur de l'aménagement du territoire des 96 communes qui le composent et dessinent la métropole de demain, dans laquelle s'équilibrent croissance démographique, habitat, transports, économie, environnement, infrastructures, ressources en eau...

La Communauté de communes de Montesquieu, 42 490 habitants (données INSEE 2016), en périphérie de la métropole bordelaise, connaît une évolution résultant à la fois de dynamiques démographiques qui lui sont propres (.....), mais également d'un environnement métropolitain en pleine mutation, avec en particulier des problématiques de transport (flux de circulation et modalités de déplacements).

En matière de mobilité, la Communauté de Communes de Montesquieu se caractérise par la dépendance manifeste de ses habitants à l'usage de la voiture individuelle. Ce modèle, rendu possible par un processus d'étalement urbain renforce la singularité de ce modèle déplacement puisque la voiture particulière constitue bien souvent l'unique solution en matière de mobilité pour les habitants du territoire.

Afin de lutter contre cette dépendance et ainsi minorer les conséquences néfastes de cette forme de mobilité, aussi bien d'un point de vue social qu'environnemental, la CCM souhaite proposer diverses alternatives à ce modèle en proposant une offre de transports pluriels sur son territoire.

La Communauté de communes de Montesquieu et le SYSDAU souhaitent se positionner aux côtés des acteurs privés sur le thème de la mobilité, les mobiliser pour ne faire des partenaires actifs et par la même occasion, mieux connaître les besoins et pratiques de mobilité à l'échelle de la zone d'activités de la technopole.

Cette démarche s'inscrit en lien direct avec les dessertes majeures identifiées sur le bassin de mobilité du territoire girondin, qu'il convient d'étudier plus finement.

Dans le cadre du contrat de coopération métropolitaine 2017-2019 avec le Sysdau, relevant du Pacte métropolitain d'innovation entre l'État et Bordeaux métropole, et dans la perspective d'enrichir et d'approfondir les programmes d'actions mobilités et les plans climat - air - énergie de l'aire métropolitaine bordelaise, un partenariat entre la communauté de communes de Montesquieu et le Sysdau a été recherché visant à accompagner la réalisation d'un plan de mobilités inter-entreprises sur le technopôle Bordeaux Montesquieu.

Depuis 2018, le Sysdau a engagé des travaux sur les plans d'actions mobilités pour chacun des territoires membres du syndicat mixte du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise et en particulier pour la communauté de communes de Montesquieu.

Un des objectifs fixés est de mobiliser les acteurs privés et les entreprises pour s'engager collectivement dans la réalisation d'un plan de mobilités inter-entreprises sur le site économique de la technopole de Bordeaux Montesquieu, et de maintenir cette mobilisation tout au long de la démarche et au-delà.

Parce que le maintien d'une mobilisation des directions d'entreprises et des actifs employés est indispensable, une démarche participative ponctuée de temps d'information et de concertation est proposée à toutes les étapes du Plan de déplacements et de mobilités inter-entreprises [PDMIE].

Cette démarche de réalisation d'un Plan de mobilités inter-entreprises sera articulée avec la définition de la desserte de la technopole, l'une et l'autre étant indépendantes.

Pour mener à bien le Plan de mobilités inter-entreprises, il est proposé une collaboration multipartite, entre l'équipe d'étude mobilisée à ITER, l'équipe mobilisée au sein du Sysdau, les entreprises via des référents identifiés pour chaque entreprise engagée dans la démarche et les directions et l'équipe technique de la communauté de communes de Montesquieu.

Compte tenu du positionnement stratégique de la technopole pour la communauté de communes de Montesquieu, il apparaît essentiel que le rôle d'encadrement politique de la démarche, les orientations stratégiques, la mobilisation des acteurs, les réunions de présentation, communication et information et les outils de communication soient organisées et gérées par la communauté de Montesquieu.

Prenant acte de leurs intérêts convergents, les partenaires ont décidé de conclure la présente convention de partenariat :

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les objectifs et engagements réciproques des deux parties et de déterminer les modalités de partenariat conclu entre la Communauté de communes de Montesquieu et le Sysdau dans le cadre d'une mission d'accompagnement à la réalisation d'un plan de mobilités inter-entreprises sur la technopôle Bordeaux Montesquieu.

Les partenaires s'engagent à confier au bureau d'études ITER, coopérative de conseil en mobilités, une mission d'accompagnement à la réalisation d'un plan de mobilités inter-entreprises sur la technopôle Bordeaux Montesquieu.

Dans l'objectif de créer une dynamique entre les entreprises et les collectivités autour de l'amélioration de la mobilité sur le site de la technopole de Montesquieu.

La mission s'établit en trois phases, réparties en 2 volets, le premier étant la mobilisation des différentes parties prenantes et la communication, le second étant l'état des lieux et la définition du plan d'actions.

VOLET 1 :

Phase 1 : Mobilisation des différentes parties prenantes et communication

Cette première étape de la démarche de mobilisation, information, sensibilisation, communication, est placée sous le pilotage de la Communauté de communes de Montesquieu.

VOLET 2

Phase 2 : Etat des lieux de la mobilité sur la technopole Bordeaux Montesquieu

Cet état des lieux est basé sur trois analyses :

- analyse de l'offre et du fonctionnement,
- analyse de la demande,
- analyse des pratiques

dont le croisement permet de faire ressortir les forces et les faiblesses et les marges de manœuvre en matière d'évolution des pratiques de mobilités.

Une enquête mobilités sera réalisée à partir d'un questionnaire détaillé et accessible en ligne afin de déterminer et comprendre les comportements et les déterminismes modaux personnels et professionnels.

L'enquête mobilité apporte la connaissance statistique sur les pratiques (parts modales, habitudes à la pause méridienne, % de mobiles liés aux besoins de l'activité, etc...) mais ne permet pas d'avoir une bonne visibilité sur les profils de mobilité ou les chaînes de déplacements complexes.

A partir des résultats de l'enquête mobilité, il est proposé un atelier mobilité pour affiner la connaissance des pratiques de mobilité, identifier et préciser les freins à une mobilité alternative.

Cet atelier réunira les référents des entreprises et d'éventuels volontaires pour des temps de travail en groupe et des temps en plénière.

Phase 3 : Définition d'un plan d'actions pour la mobilité PDMIE de la technopole de Montesquieu

Le plan d'actions pour la mobilité inter-entreprises se décompose en trois grandes parties :

- La définition du cadre du plan d'actions,
- L'écriture des fiches actions,
- L'identification des éléments d'évaluation et de mise en œuvre du plan.

Article 2 – Le pilotage de la mission du plan de mobilités inter-entreprises sur la technopôle de Bordeaux Montesquieu

Le pilotage de la mission est assuré par la communauté de communes de Montesquieu et le Sysdau.

Un Comité de pilotage sera mis en place associant la communauté de communes de Montesquieu, le Sysdau, le bureau d'études ITER et les acteurs économiques engagés dans le projet.

Article 3 – Durée de la convention de partenariat

La convention de partenariat s'établit pour une durée du 5 juillet 2019 au 31 décembre 2020.

Article 4 – Coût de la mission

Le coût global de la mission est de 30 175 € HT selon la répartition suivante :

Volet 1 – Mission de sensibilisation, animation et communication pour un montant de 11 670 € HT ;

Volet 2 – Analyses des besoins en mobilités et définition d'un plan d'actions pour un montant de 18 505 € HT.

Article 5 – Modalités de prise en charge financière

La communauté de communes de Montesquieu prend en charge le volet 1 - Mission de sensibilisation, animation et communication pour un montant de 11 670 € HT ;

Le volet 2 – Analyses des besoins en mobilités et définition d'un plan d'actions d'un montant de 18 505 € HT est pris en charge par le Sysdau.

Article 6 – Communication

la communauté de communes de Montesquieu et le Sysdau, copropriétaires des résultats des travaux résultant de cette convention, pourront les diffuser ou les utiliser pour leurs propres besoins en mentionnant leur origine et/ou utiliser librement tout ou partie des informations qui y seront contenues. Tous les courriers et autres supports s’y rapportant devront comporter les logos du Sysdau et de la communauté de communes de Montesquieu.

Article 7 – Différends et litiges

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l’interprétation ou l’exécution de la présente convention, les parties s’efforceront de parvenir à un règlement à l’amiable par voie de conciliation. Elles pourront recourir, le cas échéant, à un expert choisi d’un commun accord.

Si néanmoins le désaccord persiste, le litige relèvera alors des tribunaux compétents.

Article 8 – Résiliation

En cas de non-respect par l'une des parties de ses engagements résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie à l’expiration d’un délai d’un mois suivant l’envoi à la partie défaillante d’une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure, restée sans effet.

Article 9 – Modifications

À la demande de l'une ou l'autre partie, des modifications pourront être apportées à la présente convention moyennant accord écrit entre les deux parties. Ces modifications seront considérées comme étant des modalités complémentaires de la présente convention et en feront partie intégrante.

Article 10 – Confidentialité

Les deux parties s'engagent à ne pas communiquer à des tiers les dispositions présentes dans cette convention sans accord écrit préalable de l'autre partie et à ne pas les diffuser.

Article 11 – Élection de domicile

Pour l’exécution de la présente convention, chaque partie élit domicile en son siège.

Fait à Bordeaux, le XX juillet 2019

En deux exemplaires originaux

**Pour le Sysdau
Le Président**

Michel Labardin

**Pour la communauté de
communes de Montesquieu
Le Président**

Christian TAMARELLE